

QU'EST-CE QU'UN «CONSEIL DE ZONE»?

→ QUI ?

Chaque CDZ se compose d'entre 20 et 30 jeunes, c'est-à-dire 1 ou 2 délégués/représentants pour chaque unité de la zone (ronde, peuplade, tribu, caravane). Ces délégués sont choisis par leur unité et/ou leurs chefs pour assurer cette mission pendant un an.

→ OÙ ?

Le territoire a été subdivisé en trois zones : Ouest, Centre, et Est (cf Carte)

Chaque Conseil de Zone se réunira indépendamment des deux autres, dans une salle située au centre de la zone concernée.

Par exemple : les 20 (environ) délégués CDJ issus des groupes de la Zone Centre (Savigny, Val d'Orge, Brétigny, Arpajon, Etampes), se réuniront à Brétigny.

→ QUAND ?

Chaque CDZ se réunira une fois, avant juin, autour d'un ordre du jour transmis à l'avance, et qui sera le même pour chacune des trois zones.

La date de réunion sera déterminée avec chaque zone. Ce sera vraisemblablement un dimanche de 16h à 18h.